

*Les crédits*

À quoi cela sert-il? Où cela nous mène-t-il? Des discussions intenses se déroulent depuis quelques semaines et surtout depuis deux ou trois jours, dans notre pays, sur la question de la réforme du Sénat. Nous ne devrions pas avoir besoin de cette réforme. Le Sénat n'est pas ce qu'il est censé être. Ses membres sont des Canadiens distingués qui ne jouent pas le rôle qu'ils devraient jouer.

Comme mon collègue de Kamloops l'a dit, au point de vue légal et technique, le Sénat a le droit de bloquer un projet de loi de la Chambre. Mais il y a aussi la coutume. Cela me rappelle 1981 et 1982: le gouvernement a proposé des changements constitutionnels que n'approuvaient pas tous les premiers ministres et, contrairement à la coutume canadienne, il les a mis en oeuvre sans l'appui du Québec, en 1982. C'est peut-être l'une des principales raisons pour lesquelles notre pays se trouve dans la situation où il se trouve depuis quelques mois.

La coutume permettait au Québec de s'opposer à cette constitution. Il aurait été plus approprié et plus sage d'attendre que tout le monde soit d'accord. Il n'est pas étonnant que ces gens qui ne respectaient pas les règles et les coutumes quand ils siégeaient de ce côté-ci adoptent aujourd'hui la même attitude, les mêmes valeurs et le même code d'éthique à l'autre endroit. C'est regrettable.

Le résultat de tout cela sera peut-être que de plus en plus de Canadiens tireront les mêmes conclusions que mon collègue de Kamloops et son parti, à savoir que le Sénat devrait être aboli.

Si le Sénat est incapable de remplir le rôle valable qu'il peut jouer pour ce pays, et si ce rôle doit, de facto, consister à interrompre le processus démocratique, il n'y a pas d'autre solution que de s'en débarrasser. En ce qui me concerne, je trouverais regrettable qu'une telle chose se produise.

Au lieu de cela, je préférerais que l'autre endroit, ou plutôt la direction du Parti libéral dans l'autre endroit, reconnaisse la différence qui existe entre légitimité et abus de pouvoir. Je préférerais qu'elle reconnaisse la volonté exprimée par un gouvernement démocratiquement élu, qui a le courage de diriger les destinées du pays et le bon sens de déterminer quels seront les besoins des Canadiens en l'an 2000. Les Canadiens à ce moment-là seraient bien servis. En effet, tous les députés de cette Chambre seraient disposés à appuyer d'emblée toute

mesure financière qui permettrait à ces gens de fonctionner dans l'autre endroit.

Je ne veux pas trop accaparer le temps de la Chambre, mais en guise de conclusion, je tiens tout simplement à demander aux députés de la Chambre, et en particulier aux députés libéraux, de bien vouloir aller trouver leurs collègues à l'autre endroit pour leur dire qu'il est temps qu'ils commencent à respecter le processus démocratique. Il est temps qu'ils commencent à respecter la légitimité et la coutume, pour que le pays puisse continuer à s'occuper de ses affaires, comme il se doit. Les Canadiens auraient ainsi confiance dans les parlementaires qui siègent aux deux endroits.

**M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception):** Monsieur le Président, je voudrais juste formuler brièvement une observation.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention du député de South Shore. Je suis persuadé que sur le plan de la forme, il avait raison, mais il est passé rapidement sur quelques points sur lesquels je voudrais revenir.

Qu'il s'agisse ou non de défendre le Sénat, je me préoccupe en particulier de certaines des observations qu'il a formulées au sujet du projet de loi C-21, qui intéresse les députés de ce côté-ci de la Chambre et plus particulièrement, ceux qui représentent la région de l'Atlantique.

Mon collègue nous a parlé du fait que les intéressés devront travailler 20 semaines au plus pour avoir droit à des prestations alors que normalement il suffit de 10 à 12 semaines de travail, selon la région; dans ma circonscription cette période passera de 10 à 14 semaines. Je suis persuadé que tous les téléspectateurs sont tout à fait conscients des observations formulées par le député de South Shore.

Pour lui rafraîchir la mémoire, monsieur le Président, je voudrais lui rappeler que le régime d'assurance-chômage a été lancé il y a 50 ans environ par le Parti libéral, qui voulait ainsi protéger ceux qui n'avaient pas d'emploi et qui ne pouvaient en trouver un en période de vaches maigres, afin d'éviter qu'ils aient faim.

Depuis 1977, les deux gouvernements qui se sont succédés ont décidé d'adopter ce qu'on a appelé une norme variable d'admissibilité. En effet, on reconnaissait ainsi que certaines régions étaient plus frappées par le chômage, on y réduisait le nombre de semaines nécessaires pour être admissible à des prestations d'assurance-chômage,